

**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE
L'ARCHIPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

27, boulevard Constant Colmay
BP 4236
97 500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
☎ 05 08 41 10 80
dsf.saint-pierre-et-miquelon@dgfip.finances.gouv.fr
<http://www.services-fiscaux975.fr/>

L'EMPLOYEUR

Nom et prénom ou raison sociale :

N° SIRET :

Profession ou qualité :

Adresse :

SALAIRS ET TRAITEMENTS

DÉCLARATION DES RÉMUNÉRATIONS PAYÉES AU COURS DE L'ANNÉE 20.....

Déclaration à déposer, chaque année, à la direction des services fiscaux avant le 31 janvier qui suit l'année des versements

BÉNÉFICIAIRE

Nom et prénom (s) :

Nom d'usage ou marital :

Date et lieu de naissance :

Numéro de Sécurité Sociale :

Adresse complète au 1^{er} janvier :

Renseignements sur le salarié

Année d'entrée ⁽¹⁾	Date du départ définitif ⁽²⁾	Nationalité ⁽³⁾	Statut d'emploi ⁽⁴⁾
Conditions d'emploi ⁽⁵⁾	(du) Période d'emploi (au) ⁽⁶⁾	Nature emploi ⁽⁷⁾	Qualification ⁽⁷⁾

Renseignements sur le salaire ou le traitement versé

Base brute fiscale ⁽⁸⁾	Base nette fiscale ⁽⁹⁾	Frais professionnels ⁽¹⁰⁾	Heures supplémentaires exonérées ⁽¹¹⁾
Avantages en nature Nature ⁽¹²⁾	Avantages en nature Montant	Prime de licenciement ⁽¹³⁾	Prime de départ à la retraite ⁽¹³⁾
Indemnité de sujexion géographique		Participation de l'employeur à la mutuelle santé	

Renseignements sur le salaire ou le traitement versé à un non-résident

Domicile fiscal hors SPM ⁽¹⁴⁾	Base nette fiscale	Retenues à la source ⁽¹⁵⁾

NOMENCLATURE DES RENVOIS

N°	Références	Contenu
01	Date	L'année de recrutement par l'entreprise
02	Date	Le jour, le mois et l'année du départ du salarié de l'entreprise
03	Contrat de travail	Nationalité ou Etat de résidence
04	Contrat de travail	D : dirigeant ; C : cadre ; S : salarié ; A : apprenti
05	Contrat de travail	C : temps complet ; I : temps partiel avec interruption (non payée toute la durée) ; P : temps partiel ; D : à domicile ; Z : si la ligne de salaire ne porte que sur des rappels
06	Contrat de travail	Période si employé sur moins d'un an
07	Contrat de travail	
08	Année de gestion	Total des rémunérations brutes y compris les avantages en nature et la participation de l'employeur à la mutuelle complémentaire santé
09	Année de gestion	Total des rémunérations nettes (hors cotisations sociales de l'employeur et du salarié) y compris les avantages en nature et la participation de l'employeur à la mutuelle complémentaire santé
10	Année de gestion	Montant à déclarer si option pour les frais réel
11	Année de gestion	Montant à porter sur la déclaration
12	Année de gestion	Montant à porter sur la déclaration des revenus ; distinguer entre : les repas (1), le logement (2) et la voiture (3)
13	Année de gestion	Reporter la totalité de la prime perçue
14	Année de gestion	Personne non résidente en application de la législation fiscale locale
15	Année de gestion	Montant prélevé par l'employeur et versé à la DFiP